

ANIMATIONS ORGANISEES PAR LA MEDIATHEQUE DE LA VILLE
DE CRÉPY-EN-VALOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des ateliers d'écriture au sein de la médiathèque,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec Monsieur Luc LEWANDOWSKI domicilié à Rouville (60800), 7 rue Albert Callens, pour la mise en place des ateliers d'écriture au sein de la médiathèque de Crépy-en-Valois.

Article 2 :

Monsieur Luc LEWANDOWSKI réalisera trois interventions de 2 heures, les 15 octobre, 26 novembre et 3 décembre 2022, pour 10 personnes par atelier.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation pour les trois ateliers est de 120 € bruts (TVA non applicable, art 293B du CGI) auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 24 octobre 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

2 5 OCT 2022



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221024-DEC2022-94-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022